



À travail égal...

... **SALAIRE ÉGAL!**

« Sont considérés comme ayant une valeur égale, les travaux qui exigent des salariés un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou nerveuse » Article L. 3221-4 - Code du Travail.

Un bras de fer engagé...

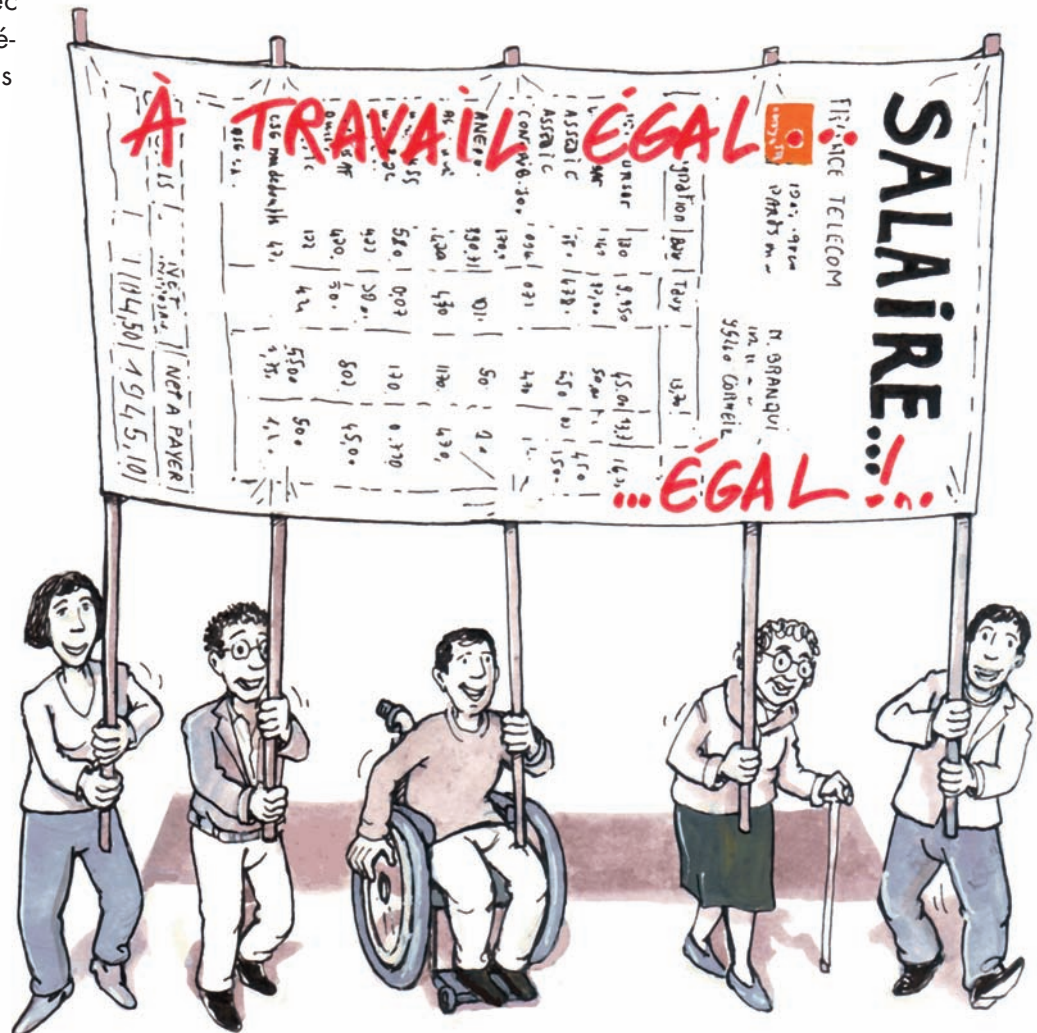
FOcom a engagé un bras de fer avec la direction générale de France Télécom Orange à travers les différentes négociations en matière salariale.

Une situation ubuesque...

La direction générale de France Télécom Orange a procédé, à travers ses multiples restructurations, à des brassages de populations de personnels conduisant à une situation quasi ubuesque, à un patchwork insensé de personnels de niveaux différents exerçant pourtant les mêmes métiers, les mêmes activités, dans les mêmes services.

Des personnels déplacés...

Ces personnels, souvent issus de métiers différents, ont été déplacés sans le vouloir, sans autre forme de procès. La plupart n'ont toujours pas été formés normalement et sont sous-classifiés pour le métier qu'ils exercent. ●●●





À travail égal, salaire égal !

FOcom l'affirme haut et fort, cela ne peut plus durer: c'est la direction générale qui a engendré cette situation, c'est donc bien à la direction générale de France Télécom Orange d'y remédier! Les personnels, eux, n'y sont pour rien du tout! À chacun ses responsabilités!

Mettre fin à l'injustice salariale !

FOcom est partisan de règles draconiennes en matière d'égalité salariale. Pour FOcom, le combat contre l'injustice salariale est permanent! Il est inadmissible que des personnels, à ancienneté et niveaux de qualifications identiques, mais issus de statuts différents ou de métiers différents ne bénéficient pas d'un salaire identique!

Ce que FOcom dit, FOcom le fait !

- C'est la raison pour laquelle FOcom a, la première, revendiqué et obtenu une prime égale pour tous dans le cadre de l'intéressement supplémentaire (certaines organisations syndicales prônant une prime selon l'indice ou selon le niveau de salaire...).
- C'est la raison pour laquelle FOcom a, la première, revendiqué et obtenu le calcul et le suivi périodique d'indicateurs clefs, en matière d'égalité Femmes/Hommes dans l'accord portant sur l'égalité professionnelle.
- C'est la raison pour laquelle FOcom a, la première, revendiqué et obtenu que tous les fonctionnaires bénéficient des accords salariaux 2010 et 2011, en principe réservés aux salariés de droit privé, par l'augmentation des compléments France Télécom et le versement de primes.
- C'est la raison pour laquelle FOcom a, la première, revendiqué et obtenu un droit de recours contre toute mesure salariale jugée injuste.

La revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires et des salaires pour les salariés de droit privé demeure la première des revendications de FOcom, parce qu'il n'y a qu'un patron pour penser qu'on devrait se contenter d'avoir un emploi et se taire !

FOcom, souvent qualifié à raison de «*syndicat de la fiche de paye*», ne baissera pas les bras et poursuivra son action jusqu'au bout, sans ménager ses efforts, y compris par l'intervention de la justice, pour une totale égalité salariale entre tous les personnels!

**FOCOM, DES IDÉES CLAIRES
LE 22 NOVEMBRE 2011,
VOTONS FO COM !**